



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRÉLIDY
SÉANCE DU 18 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit du mois de mai à dix-huit heures, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la salle intergénérationnelle aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, et après en avoir préalablement informé Madame la Sous-préfète de Guingamp (article 6 de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire), sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 11 mai 2021.

Etaient présents : M. Pierre Marie GAREL, Mme Linda WATSON, M. Pierre PEUCH, M. BIAVA Denis, M. FLOURY Antoine, M. PHILIPPE Guy, Mme Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER, M. Nicolas BILLIOU, Mme Armelle FUSTEC, Mme Liliane CHEVERT.

Absents excusés : M. MOREL Richard

Pouvoirs : Néant

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre Marie GAREL ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

M. FLOURY Antoine se propose pour remplir cette fonction.

A l'unanimité, M. FLOURY Antoine est nommé, par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : M. FLOURY Antoine

ORDRE DU JOUR :

1. Subventions aux associations 2021
2. Travaux d'élagage
3. Elections départementales et régionales 2021 : Organisation matérielle, tenue des bureaux de vote
4. Point sur les travaux en cours et des subventions accordées
5. Acquisition de matériels pour la salle intergénérationnelle
6. Personnel communal
7. Nouveaux horaires de la mairie
8. Nouveaux services à la population : Boulanger et maraîcher ambulants
9. Cérémonie Jean LE TENFF

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du **19 mars 2021** dont ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal en amont de la présente séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** le procès-verbal de la séance du 19 mars 2021.

Délibération n° 1_18-05/2021_Subventions aux associations 2021

Les subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'année 2021 ont été examinées en réunion préparatoire, Monsieur Le Maire propose d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2021 :

	<u>Votées en 2020</u>	<u>Proposées en 2021</u>
- Club du Théoulas	250,00 €	250,00 €
- Club Sport et loisirs	250,00 €	250,00 €
- Les Chasseurs	100,00 €	100,00 €
- Tro An Daou Dour	300,00 €	300,00 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers	30,00 €	30,00 €
- Donneurs de Sang du Canton	100,00 €	100,00 €
- COP Cyclos	10,00 €	10,00 €
- Entente du Trieux Football Club	50,00 €	100,00 €
- ADAPEI	100,00 €	100,00 €
- La Pierre Le Bigaut-Mucoviscidose	50,00 €	50,00 €
- Les Restos du Cœur	50,00 €	50,00 €
- Association des Maires de France	123,24 €	122,69 €
- Médaillés Militaires du Canton de Pontrieux	35,00 €	35,00 €
- UNC Pontrieux (Anciens combattants)	35,00 €	35,00 €
- Humanitaire du Trieux	20,00 €	20,00 €
- AFM TELETHON	50,00 €	50,00 €
- Comité du Secours Populaire de Plouëc-du-Trieux	50,00 €	50,00 €
- La Ligue contre le Cancer 22	50,00 €	50,00 €
- Skol Gouren Bear de Bégard	0,00 €	10,00 €
- Les Amis du Vélo de Belle Isle en Terre (Kreizh Breizh Elites Féminin)	0,00 €	50,00 €
- Club des Nageurs Guingampais	0,00 €	10,00 €
- France ADOT 22_Don d'organes et de tissus humains	0,00 €	30,00 €
- Trégor Goélo Athlétisme Guingamp	0,00 €	10,00 €

TOTAL : 1.812,69 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

Mairie de Brévidy, séance du 18 mai 2021.

- **VALIDE** les montants attribués aux différentes demandes de subventions susmentionnées aux associations au titre de l'année 2021 pour un montant total de 1.812,69 euros ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 de la commune au chapitre 65, article 6574, à hauteur de 2.500,00 euros.

Délibération n° 2_18-05/2021_Travaux d'égavage

Comme chaque année, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, les nécessaires travaux d'égavage à entreprendre sur la commune.

Trois passages sont nécessaires, une banquette va être réalisée, puis mi-juillet les talus et une autre banquette, et enfin, en octobre, une dernière banquette.

L'entreprise de travaux agricoles LE GOFF Jean-Yves réalise ces travaux depuis cinq ans et nous a toujours donné entière satisfaction.

L'entreprise a adressé sa proposition financière en mairie le 11 mai dernier en vue de la saison d'égavage 2021 :

- 174,00 € H.T. du kilomètre (19,5 km en 2020)
- Travaux supplémentaires : 50,00 € H.T. de l'heure

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise de travaux agricoles LE GOFF Jean-Yves présentée ci-dessus pour un montant de 174,00 € HT du kilomètre et de 50,00 € HT de l'heure pour les travaux supplémentaires en vue de la saison d'égavage 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise de travaux agricoles LE GOFF Jean-Yves.

Délibération n° 3_18-05/2021_Elections départementales et régionales 2021 : Organisation matérielle, tenue des bureaux de vote

Les élections départementales et les élections régionales se tiendront simultanément et ont été reportées aux 20 et 27 juin 2021.

Dans la perspective de l'organisation de ce double scrutin, la Préfecture des Côtes-d'Armor nous conseille d'anticiper autant que possible la constitution des bureaux de vote et prévoir la désignation de suppléants et prévenir ainsi des difficultés de constitution de bureaux de vote en cas de défaillance le jour du scrutin, mais également de pouvoir constituer aussi rapidement que possible une liste nominative des membres des bureaux de vote.

En effet, les bureaux de vote et les opérations électorales doivent être physiquement dédoublés.

Les présidents et secrétaires de bureaux de vote peuvent être communs aux deux scrutins, ce qui n'est pas le cas des assesseurs.

Le bureau de vote doit donc être dédoublé fin de pouvoir accueillir séparément les suffrages exprimés, d'un côté pour l'élection départementale, de l'autre, pour l'élection régionale.

En accord avec la Préfecture, le bureau de vote a été déplacé à la salle intergénérationnelle en raison du contexte sanitaire.

Les équipements sanitaires de protection individuelle (visières, masques, gel hydro-alcoolique) seront fournis par l'Etat pour couvrir les besoins des membres des bureaux de vote ainsi que pour les scrutateurs.

Des masques seront également mis à disposition des électeurs qui n'en disposent pas.

Le Conseil scientifique recommande, par ailleurs, de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut, un test (PCR-RT, antigénique ou autotest) dans les 48h précédant le scrutin pourra être proposé.

La Préfecture souhaite recenser les personnes non encore vaccinées susceptibles de participer aux opérations électorales, membres de bureau de vote et fonctionnaires communaux, n'entrant pas dans la cible vaccinale afin qu'une vaccination puisse leur être proposée.

Il est proposé à l'assemblée l'organisation suivante :

Elections départementales et régionales : 20 et 27 juin 2021

Président : Pierre Marie GAREL
Suppléants : Pierre PEUCH, Linda WATSON
Secrétaire : Nicolas BILLIOU

	1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
	Elections départementales	Elections régionales	Elections départementales	Elections régionales
8H00 – 10H30	Pierre Marie GAREL Richard MOREL	Eléonore BLANC-MAGON DE SAINT-ELIER Nicolas BILLIOU	Pierre Marie GAREL Richard MOREL	Eléonore BLANC-MAGON DE SAINT-ELIER Nicolas BILLIOU
10H30 – 13H00	Linda WATSON Liliane CHEVERT	Armelle FUSTEC Roger LOZAHIC	Linda WATSON Liliane CHEVERT	Armelle FUSTEC Roger LOZAHIC
13H00 – 15H30	Linda WATSON Emilienne PINARD	Pierre PEUCH Guy PHILIPPE	Linda WATSON Emilienne PINARD	Pierre PEUCH Guy PHILIPPE
15H30 – 18H00	Pierre Marie GAREL Denis BIAVA	Pierre PEUCH Antoine FLOURY	Pierre Marie GAREL Nicolas BILLIOU	Pierre PEUCH Antoine FLOURY

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'organisation pour la tenue du bureau de vote dédoublé tel que décrite ci-dessus en vue des élections départementales et régionales prévues les 20 et 27 juin 2021.

Délibération n° 4_18-05/2021_Point sur les travaux en cours et des subventions accordées

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir procédé à l'inauguration avec Côtes-d'Armor Habitat des sept pavillons du Clos du Théoulas a eu lieu le 7 mai 2021 en présence de son Président et de son Directeur général ainsi que de conseillers départementaux du canton. Cette inauguration est la concrétisation d'un projet colossal investi par Côtes-d'Armor Habitat sur la commune.

Les travaux d'aménagement du cheminement piétonnier et sécurisation des riverains le long de la RD15 entre Kerlaziou et Kerjacob approchent à leur fin. Une visite de chantier par la conseillère départementale du canton a été organisée en vue de présentation du projet, lequel a été retenu dans le cadre de la 2^{ème} phase du plan de relance départemental 2020.

Ce projet a en parallèle reçu de l'Etat une subvention, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 2021, d'un montant prévisionnel de 25.988,00 euros.

Le projet de réhabilitation des toilettes publiques situées rue de la Mairie avec mise aux normes PMR a également reçu de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 2021 d'un montant prévisionnel de 8.207,00 euros.

Il y aura lieu de réunir prochainement la Commission Travaux afin de lancer le projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'avancée des travaux d'aménagement piétonnier et sécurisation des riverains le long de la RD15 entre Kerlaziou et Kerjacob ;
- **PREND ACTE** de l'attribution de la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 2021 d'un montant prévisionnel de 25.988,00 euros dans le cadre desdits travaux ;
- **PREND ACTE** de l'attribution de la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 2021 d'un montant prévisionnel de 8.207,00 euros dans le cadre du projet de réhabilitation des toilettes publiques rue de la Mairie, lequel sera en Commission Travaux.

Délibération n° 5_18-05/2021_Acquisition de matériels pour la salle intergénérationnelle

Dans le cadre du renouvellement du mobilier et du matériel de la salle intergénérationnelle devenus vétustes, une commission communale, composée du Maire, des adjoints et de deux élus, Guy PHILIPPE et Liliane CHEVERT, s'est réunie afin de faire le point sur les nécessaires acquisitions pour l'accueil de 102 personnes.

Après entretiens avec la société ALTRAD MEFRAN venue présenter lors de la réunion de travail de la commission ses différents produits, il nous est parvenu la proposition commerciale suivante :

- 17 Tables pliantes : 1.173,00 € HT
- 1 Chariot de transport/stockage – capacité 20 à 25 tables : 249,00 € HT
- 2 Chariots de transport /stockage – capacité 64 chaises : 660,00 € HT
- 102 Chaises pliantes : 2.550,00 € HT

Pour un montant total HT, éco-participation en sus, de 4.697,11 €, soit un montant total TTC de **5.636,53 €**.

Monsieur le Maire précise que l'ancien mobilier (tables et chaises) sera conservé pour pouvoir les prêter gracieusement aux habitants organisant leurs événements privés sur la commune, ou encore aux associations extérieures car bien des communes ont pu dépanner lorsqu'il manquait de matériel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition commerciale de la société ALTRAD MEFRAN telle que décrite ci-dessus pour un montant total TTC de 5.636,53 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires au renouvellement du mobilier et matériel de la salle intergénérationnelle sont inscrits au budget primitif de la commune au compte 2184 à hauteur de 10.000,00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la société ALTRAD MEFRAN.

Délibération n° 6_18-05/2021_Personnel communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'agent technique, Monsieur Eric CHEVALLIER, est en arrêt maladie depuis début mars.

Pour pallier son absence pendant cette période de l'année où la tâche d'entretien des espaces verts de la commune est des plus prenantes, une solution temporaire a été trouvée.

Il s'agit de l'emploi du jeune LE VEY Théo, habitant de la commune, bénévole sur les chantiers d'entretien des chemins de randonnée, dans le cadre des missions temporaires gérées par le Centre de gestion des Côtes-d'Armor.

Encore étudiant, il est disponible quelques heures par semaine ce qui permet d'être à jour dans le travail d'entretien des espaces verts. Monsieur le Maire tient à préciser qu'il est pleinement satisfait de son professionnalisme et de sa disponibilité, et ne manque pas de renouveler autant que besoin son contrat.

Monsieur le Maire évoque, par ailleurs, si la situation de Monsieur Eric CHEVALLIER ne devait pas s'arranger dans l'immédiat, et pour faire face à l'éventuelle indisponibilité du jeune LE VEY Théo, de faire appel à EMPLOI PARTAGE.

Quant à la secrétaire de mairie, Madame Bunry PIERCHON, sa demande de mise en disponibilité prendra effet au 1^{er} juin prochain, date à laquelle elle quittera ses fonctions pour suivre son époux muté en Guyane cet été.

Avec les remerciements de l'ensemble de l'équipe municipale, c'est avec beaucoup d'émotions que son dernier conseil s'est terminé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'actuelle situation administrative des agents communaux nommés ci-dessus.

Délibération n° 7_18-05/2021_Nouveaux horaires de la mairie

A compter du 1^{er} juin 2021, Monsieur le Maire propose un nouveau planning concernant les horaires d'ouverture de la mairie de BRÉLIBY, suite à l'arrivée de la nouvelle secrétaire de mairie, comme suit :

- Lundi : 8h30/12h30 – 13h/16h (7H)
- Mercredi : 8h30/12h (3H30)
- Jeudi : 8h30/12h30 – 13h/16h (7H)

Soit un total de 17 heures 30.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des nouveaux horaires d'ouverture de la mairie aux usagers à compter du 1^{er} juin 2021.

Délibération n° 8_18-05/2021_Nouveaux services à la population : Boulanger et maraîcher ambulants

Après présentation de son projet de boulangerie ambulante, Monsieur Clément BRUNETEAU - CO'PAIN DE CAMPAGNE, va proposer via son camion équipé d'un fournil complet, dont un four qui lui permet de cuire ses produits en continu. Baguettes, pains spéciaux, viennoiseries, brioches et biscuits seront proposés à la vente sur le parking de l'espace intergénérationnel tous les mardis de 18h10 à 19h.

Cette offre sera complétée par les JARDINS DE LOÏC, maraîcher bio de la commune, qui proposera ses produits de la ferme au même moment.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des nouveaux services mis en place pour les habitants de la commune en matière de vente ambulante au niveau du parking de l'espace intergénérationnel à compter de ce 18 mai 2021.

Délibération n° 9_18-05/2021_Cérémonie Jean LE TENFF

En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie, la cérémonie en mémoire à Jean LE TENFF n'a pu être organisée l'année dernière.

Cette année, Monsieur le Maire, si les conditions sont réunies, souhaiterait organiser cette cérémonie le samedi 3 juillet 2021, date proposée après aval de Monsieur Jean-François LEROY, Président cantonal des anciens combattants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** que la prochaine cérémonie en mémoire à Jean LE TENFF aura lieu le 3 juillet 2021.

Monsieur le Maire clôt les débats, l'ordre du jour étant épuisé, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **19H35**.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance du 18 mai 2021 a été affiché à la porte de la mairie le 25 mai 2021.

Pierre Marie GAREL, Maire de BRÉLIDY

Les Membres du Conseil Municipal :

<u>M. Pierre Marie GAREL</u>	<u>Mme Linda WATSON</u>
<u>M. Pierre PEUCH</u>	<u>M. MOREL Richard</u>
<u>M. Denis BIAVA</u>	<u>M. Antoine FLOURY</u>
<u>M. Guy PHILIPPE</u>	<u>Mme Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER</u>
<u>M. Nicolas BILLIOU</u>	<u>Mme Armelle FUSTEC</u>
<u>Mme Liliane CHEVERT</u>	